

quelconque pour son intervention dans ce cas particulier.

Tout ce que je peux dire à l'honorable député—et il en est bien au courant—c'est que le secrétaire d'État n'est pas chargée de la programmation, pas plus des postes privés de radio et de télévision que de Radio-Canada. Je peux toutefois l'assurer qu'elle portera à l'attention du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion toute requête en ce sens qui pourrait lui être adressée éventuellement.

• (10.20 p.m.)

LE CENTENAIRE—LE CARDINAL LÉGER ET  
L'OPPORTUNITÉ D'UNE AIDE AUX  
LÉPREUX D'AFRIQUE

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, lorsque son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger fit connaître récemment sa décision de quitter la direction de l'archidiocèse de Montréal, ce fut l'annonce d'un événement si renversant qu'on eut l'impression qu'une immense tragédie survenait.

Le départ inopiné du distingué prélat prit d'affliction tous ceux qui ont suivi le déroulement riche en œuvres bienfaites et magnanimes de son apostolat sublime. Le cardinal Léger, en abandonnant ses fonctions présentes, opte pour une orientation qui l'engagera certes dans une activité encore plus féconde et plus élevée sur le plan moral.

Cependant, c'est un abîme qui s'ouvre à cause de l'ampleur d'une perte semblable.

Les horizons nouveaux vers lesquels le cardinal se dirige font qu'il est mû par une spiritualité inaccessible au commun des mortels. Un tel départ prive toutefois le Canada francophone, comme le Canada anglophone, d'un appui irremplaçable.

La sagesse profonde de ce dignitaire ecclésiastique, l'exemple puissant de sa personne et de sa vie sont une source d'inspiration à laquelle il sera difficile de suppléer.

Notre pays traverse des heures graves, monsieur l'Orateur. On n'a qu'à surveiller attentivement les événements qui surgissent de part et d'autre, les péripéties dont on est témoin quotidiennement pour savoir que la conjoncture actuelle au Canada en est une extrêmement grave, peut-être périlleuse—on ne saurait le dire—mais on pourrait quand même, sans être prophète de malheur, le pressentir.

Et la présence d'un homme comme le cardinal Léger dans notre pays, le sens de la modération, l'objectivité, l'influence profonde qu'il exerçait dans tous les milieux, on ne sait quel rôle prépondérant il aurait pu jouer en cette crise si menaçante que l'on aperçoit, dont on entrevoit la perspective, et qui pourrait être, sans être inutilement pessimiste,

susceptible d'ébranler les structures du Canada, auxquelles nous tenons encore beaucoup.

Le cardinal se consacre désormais à une œuvre éminemment grandiose, et nul ne saurait formuler des griefs; tout au contraire, c'est avec spontanéité, c'est avec admiration que chacun fait part de sa joie et de son encouragement dans cette nouvelle tâche que le cardinal veut bien accomplir.

Cependant, je ne voudrais pas que son départ passe inaperçu aux yeux du gouvernement canadien. Et je crois qu'un homme qui a si bien servi sa patrie, la communauté spirituelle comme la communauté temporelle, mérite certainement, de la part de son pays, une marque exceptionnelle de reconnaissance.

Je proposerais, avant son départ, qu'il reçoive des autorités de son pays la décoration la plus élevée qui soit parce qu'il la mérite singulièrement.

Monsieur l'Orateur, je comprends que c'est peut-être blesser l'humilité d'un homme qui cherche justement à se mettre à l'abri de toutes ces choses somptueuses, mais je crois que nous ne pouvons pas rester insensibles à ce départ, que nous ne pouvons pas demeurer absents comme Canadiens devant l'œuvre immense que le Cardinal a accomplie, et notre pays, sa patrie canadienne, se doit de l'honorer d'une façon appropriée. Je crois donc que la meilleure façon de l'honorer, la meilleure façon de le décorer, ce serait de créer un fonds qui pourrait venir en aide à l'accomplissement de la tâche qu'il veut remplir auprès des populations déshéritées et éprouvées.

Je ne verrais pas d'œuvre ou de geste plus pertinent que celui qui proviendrait d'un gouvernement qui voudrait bien subventionner directement ou indirectement l'œuvre que le cardinal Léger veut entreprendre.

Je termine mes observations en disant que dans le passé, monsieur l'Orateur, il y a eu beaucoup d'aide extérieure. Nous avons favorisé les pays du Commonwealth à l'époque où il s'agissait des pays du Commonwealth britannique. Ce n'est qu'à compter de cette année que des pays francophones recevront une aide substantielle de la part du gouvernement canadien, soit la somme de 12 millions, comparativement à celle de 14 millions qui sera versée aux pays du Commonwealth britannique.

Je crois que si nous voulons faire double emploi de cette aide qui pourrait être donnée tant en faveur des pays francophones qu'en faveur de l'œuvre du cardinal, il y aurait lieu de l'encourager financièrement, et ce d'une façon très substantielle.